



Mesdames et Messieurs les référents de sections sportives scolaires,

Mesdames et Messieurs les professeurs d'EPS,

La période de demande d'ouverture, de renouvellement ainsi que de fermeture de section sportive scolaire pour la rentrée scolaire 2021/2022 est ouverte et ceci jusqu'au 16 octobre 2020.

Deux nouveautés cette année.

La première, les sections sportives scolaires sont soumises à [une nouvelle circulaire](#) que vous trouverez en consultation sur le site pédagogique. Cette circulaire vise à clarifier la politique nationale en matière de sections sportives scolaires en précisant les objectifs et les règles de fonctionnement dans le respect d'un cahier des charges national et modifie en particulier le suivi médical des élèves.

La seconde, nous vous proposons une nouvelle modalité pour faire votre demande d'ouverture, de renouvellement ou de fermeture pour l'année scolaire 2021/2022. En effet, nous mettons à votre disposition une application pour faire vos démarches en lignes. Cette récente procédure permet au pilote de projet (chef d'établissement) et référent de section sportive scolaire (généralement un enseignant d'EPS) de renseigner les items en référence au cahier des charges, et d'intégrer des documents en pièces jointes (extrait d'avis de CA, convention, projet synthétique de la section...) utiles aux conseillers techniques départementaux d'EPS ainsi qu'à la commission académique pour leur étude.

Attention, je rappelle que toute demande doit se faire avant le 16 octobre 2020 date de fermeture de l'application.

Si vous êtes intéressés pour :

- **OUVRIR une section sportive scolaire** pour la rentrée scolaire 2021, vous pouvez cliquer le lien suivant :

<http://ppe.orion.education.fr/aix-marseille/itw/answer/s/v3xtsupkjj/k/ZC9RJUF>

- **RENOUVELER une section sportive scolaire** de collège (ouverte ou renouvelée en 2018/2019) ou de lycée (ouverte ou renouvelée en 2018/2019), vous devez suivre ce lien :

<http://ppe.orion.education.fr/aix-marseille/itw/answer/s/v3xtsupkjj/k/z2GelGb>

- **FERMER votre section sportive scolaire** en 2021/2022, le lien à emprunter est celui-ci :

<http://ppe.orion.education.fr/aix-marseille/itw/answer/s/v3xtsupkjj/k/A26k3Pb>

Vous retrouverez également ces liens dans cette [présentation dynamique des sections sportives d'Aix Marseille](#).

Comme je vous l'ai déjà expliqué, l'application que vous utiliserez permet de renseigner des champs de questions, d'intégrer des pièces jointes et d'envoyer votre dossier (que ce soit une demande pour les lycées ou les collèges) par mail à **votre conseiller technique départemental d'EPS**, dont vous retrouvez les coordonnées en début de votre questionnaire en ligne. Pour vous faciliter la tâche, dans la dernière

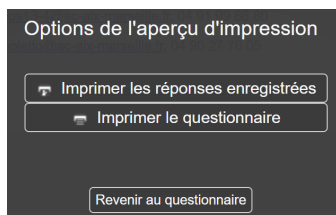
étape d'envoi de votre demande vers votre conseiller technique départemental EPS, je vous propose un pas-à-pas qui me semble utile.

1^{ère} étape : une fois la saisie de votre demande terminée, cliquez logiquement sur

FIN DU QUESTIONNAIRE

2^{ème} étape : sur la nouvelle page qui s'ouvre, **cliquez sur l'icône de l'imprimante** en bas à gauche 

3^{ème} étape : dans les options de l'aperçu d'impression



choisir « **imprimer les réponses enregistrées** ».

4^{ème} étape : votre document est prêt à être imprimé, attention pour **l'enregistrer en PDF sélectionner dans vos choix d'imprimante**, celle qui permet cette action.

5^{ème} étape : **envoyez** votre document enregistré en PDF **à votre conseiller technique départementale EPS**, que ce soit pour une demande de lycée ou de collège **avant le 16 octobre 2020**.

CT EPS DU 04 : **Didier Vanhamme** : ce.cpdeps04@ac-aix-marseille.fr, 04.92.36.68.56

CT EPS DU 05 : **Olivier Lecomte** : olivier.lecomte@ac-aix-marseille.fr, 04 92 56 57 47

CT EPS du 13 : **Véronique Pereira** : ce.eps13-4@ac-aix-marseille.fr, 04 91 99 66 80

CT EPS DU 84 : **Marco Poletto** : marco.poletto@ac-aix-marseille.fr, 04 90 27 76 05

Ces derniers et moi-même restons à votre écoute pour d'éventuelles explications.

Bonne saisie à tous.

Cordialement,

Rigottard Didier

IA IPR EPS référent du dossier section sportive scolaire.